

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 29 JUIN 2016 A 19H30

Présents à la séance : 22

L'An Deux Mil Seize, le **29 JUIN A 19H30**

Extrait affiché le :
30 juin 2016

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoît, Maire.

4^{ème} séance 2016

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALERIO Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRÉ Sophie, M. GILET Dominique, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme PANO-WENTZEL Marylène,
M. FOUCAL Olivier.

Objet : Subvention exceptionnelle aux
Troubadours de Beauregard.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BOULANGER Annie	à	M. PIERRAT Benoît
Mme LAVAL Christiane	à	Mme VINCENT Marie
Mme DUPONT Virginie	à	M. ROMARY Fabrice
M. DEMENGE Abel	à	Mme FLICKER Gisèle
M. BREGEOT Claude	à	M. JACQUEMIN Gérard

N° 76/2016

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David

Madame Marie VINCENT, Adjointe déléguée, propose au Conseil Municipal l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association des Troubadours de Beauregard pour la prise en charge d'invités italiens dans le cadre des festivités du 30^{ème} anniversaire du jumelage avec la ville allemande de Kuppenheim, qui se sont déroulées les 18 et 19 juin 2016. Il est proposé de subventionner l'association à raison de 20 € par personne accueillie, par journée. Ce sont 36 italiens qui ont été pris en charge sur les 2 journées pour un montant de subvention exceptionnelle de 1 440 €.

Le Conseil Municipal en délibère et vote par 25 voix pour, 1 vote contre ; celui de Madame Edith STAUB et 1 abstention ; celle de Monsieur Fabrice ROMARY, membre de l'association, cette subvention exceptionnelle d'un montant de 1 440 € qui sera imputée sur l'article 6574, fonction 025 du budget communal 2016.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

